



Les + de la formation ?

Suivre la formation Certiphyto DENSEA au CFPPA de Saint-Rémy, c'est garantir la conformité réglementaire de son exploitation tout en renforçant la sécurité des pratiques agricoles. Une formation complète pour actualiser ses connaissances, prévenir les risques et adopter des stratégies limitant le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Pour qui ?

Destiné aux professionnels utilisant des produits sur leur(s) propre(s) site(s), exerçant des fonctions d'encadrement ou participant à la sélection et à l'achat de produits — exploitants agricoles, chefs de service des collectivités territoriales, responsables de domaines privés, etc.

Pré requis : savoir lire, écrire, compter

Objectifs ?

- Utiliser les produits phytosanitaires selon la réglementation en vigueur.
- Respecter les bonnes pratiques d'application.
- Choisir la protection phytosanitaire la mieux adaptée.

Tarif et financement

300 € net de taxes

Prise en charge à 100 % des frais pédagogiques possible

Modalités de financement : Eligible financement CPF / VIVEA / OCAPIAT

DATES



Agenda des sessions

LIEU

CFPPA Saint Rémy de Provence
avenue Edouard Herriot

DUREES et MODALITES

2 jours soit 14h en présentiel

ACCESSIBILITE

Locaux aux normes PMR
Référente handicap
C. BERNARD
christine.bernard01@educagri.fr

DELAI-INSCRIPTION

Fiche d'inscription et convention de formation à envoyer 15 jours à 2 mois (selon financement) avant la formation

Nous connaître





Contenus et programme

Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale (4h)

- Présentation du cadre légal français (lois Grenelle 1 et 2, plan Ecophyto 2).
- Définition, autorisation et stockage des produits phytopharmaceutiques.
- Risques environnementaux, responsabilités des acteurs, zonage et traçabilité.
- Bonnes pratiques pour limiter la dispersion des produits lors du transport, du stockage et des interventions.

Thème 2 : Santé et sécurité de l'applicateur et du public (4h)

- Identification des risques liés aux produits phytopharmaceutiques.
- Mesures de prévention : EPI, délais avant récolte, réglementation.
- Protection des opérateurs et des usagers, gestion des accidents et signalement

Thème 3 : Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (5h)

- Introduction à la lutte intégrée et aux systèmes limitant les bio agresseurs.
- Raisonnement avant intervention et choix raisonné des produits.
- Adaptation des doses et comparaison entre produits phytosanitaires et alternatives écologiques.



Modalités de validation

Formation certifiante

Test QCM informatique en ligne (1h)

Seuil de réussite : 15 bonnes réponses /30 questions sur les 3 thèmes

Formateurs habilités par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Réussite	Satisfaction
100%	9/10



Contact

CFPPA ST REMY
cfppa.st-remy@educagri.fr
0432620161

